

Toulouse le 23 novembre 20021

Lettre ouverte à Monsieur le Préfet de région

**« Atelier de territoire »,
Les associations de riverains volontairement écartées ?**

Monsieur le Préfet,

Nous venons de prendre connaissance de votre courrier adressé à un certain nombre d'élus de l'agglomération toulousaine pour leur faire part d'une démarche sur le devenir du « territoire aéroportuaire », soutenue par les collectivités et Mme la Ministre de la « Cohésion des territoires », Jacqueline Gourault, qui prendra la forme d'un « Atelier de territoire ».

Notre association et de très nombreux membres de la CCE de l'aéroport de Toulouse-Blagnac sont extrêmement surpris et déçus d'avoir appris votre initiative par la presse la veille de notre dernière réunion et de voir ainsi écartés de la démarche, les personnes connaissant le mieux le dossier de notre aéroport.

Sur le fond, si les démarches de dialogue sont toujours bienvenues, cette nouvelle initiative est extrêmement problématique :

- D'abord sur le «calendrier», comment cette démarche se coordonne-t-elle avec
 - les Groupes de Travail de la CCE sur le nouveau PPBE ?
 - l'Approche Équilibrée annoncée fin 2019 ?
 - la mise à jour du PEB dont les Groupes de Travail ont commencé en 2018
- puis sur la gouvernance
 - vous dites associer les riverains et les associations à cette co-construction stratégique mais nous n'avons rien reçu alors que les lettres sont déjà sur le bureau des élus depuis plus d'un mois et que le séminaire de lancement a dû être installé
 - votre note ne donne aucune information précise sur l'origine des dossiers servant au diagnostic.
 - quelles garanties pour un Comité de Pilotage démocratique et représentatif ?
- mais surtout sur le fond,
 - l'intégration d'un aéroport relève aussi d'enjeux de santé publique et d'environnement importants (impact du bruit sur la santé, émission de polluants - NOx, Particules Fines et Ultra fines, ...
 - les « perspectives de croissance importantes » notées dans votre note d'enjeux peuvent au minimum interroger , d'une part avec la situation pandémique et d'autre part face aux engagements de notre pays dans la lutte contre le changement climatique
 - vous écrivez que le but est de mettre en place une instance informelle qui « s'exonérerait des cadres existants pour réfléchir à la place aéroportuaire de Toulouse Blagnac dans un périmètre appelé large secteur ouest de l'agglomération toulousaine", mais sans plus de précision sur les limites de ce périmètre



CCNAAT

Collectif Contre les Nuisances Aériennes
de l'Agglomération Toulousaine

- Vous utilisez la construction aéronautique pour justifier le développement de l'aéroport comme si les besoins de ces deux activités étaient identiques, ce qui n'est pas exact. Par exemple, Airbus pour les essais en vol comme pour l'exploitation des Beluga n'utilise quasiment jamais la période 23h30-06h. Un couvre-feu est donc parfaitement compatible avec ses activités et éviterait le fret de nuit lié apparemment au e-commerce qui pénalise et détruit le commerce local.

« les aspects négatifs » et « la préservation d'un environnement de qualité » sont les seuls mots que vous réservez aux problèmes de santé publique que sont le bruit et la pollution atmosphérique ; à ce propos nous rappelons qu'en 2020 sont sortis à la fois

- les **résultats de l'étude épidémiologique DEBATS** qui se déroulait en partie à Toulouse faisant état de graves facteurs de risques et d'effets délétères sur la santé
- le **rapport du CNB et de l'ADEME sur le coût social du bruit sur la santé** dont celui du transport aérien à hauteur de 6 milliards d'euros par an pour le territoire français.

Vous évoquez « les éléments de diagnostic réalisés en 2019 », sans plus de détail, mais les élus sont en droit de savoir qu'avant le COVID, la population touchée par un bruit aérien nocturne excessif a très largement dépassé tout ce qui avait été projeté par la Direction Générale de l'Aviation Civile ; les seules options réellement efficaces restantes sont donc soit l'extension du Plan d'Exposition au Bruit avec l'impossibilité de densifier l'habitat et les pertes de valeurs immobilières associées soit des restrictions sur le nombre de vols sur notre aéroport, notamment nocturnes .

Monsieur le préfet, vous souhaitez vous affranchir des contraintes réglementaires ce qui nous semble pour un haut fonctionnaire de l'État et déléataire du premier ministre et de ses ministres, hautement contestable aussi bien sur le fond que sur la forme ; vous souhaitez ignorer le plan d'exposition au bruit, pourtant seul outil législatif existant qui s'impose en matière d'urbanisme, ce qui est tout simplement irrecevable.

Cet « atelier des territoires » au moment où une démarche « d'approche équilibrée » exigée par la commission européenne a été mise en place par vous-même en 2020 nous semble de nature à troubler les esprits (les élus contactés mélangent votre démarche d'atelier du territoire avec celle de l'approche équilibrée) à contourner le règlement européen, et à s'exempter du droit français, mais surtout à vouloir éviter les alternatives sérieuses qui ont fait leur preuves dans d'autres villes françaises ou européennes, comme la possibilité de fermer l'aéroport la nuit entre 23h30 et 06 heures du matin.

En espérant que vous voudrez bien réparer de toute urgence cet oubli, nous vous prions de croire Monsieur le Préfet, à l'expression de notre considération distinguée.

Contacts : Chantal Beer Demander 06 25 43 22 33

Jérôme Favrel 07 67 35 58 14

Copie:

Madame Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Madame Barbara Pompili, ministre de la Transition Écologique

Monsieur Jean-Baptiste Djebbari, ministre des Transports

Monsieur Gilles Leblanc, président de l'ACNUSA

Monsieur Jean-Luc Moudenc, président de Toulouse Métropole

Madame Carole Delga, présidente de la région Occitanie

Monsieur Georges Meric, président du conseil départemental de la Haute-Garonne

CCNAAT 32 avenue Lamartine 31100 Toulouse 06 25 43 22 33

Site : cnaat.fr Mel : ufcna.cnaat@gmail.com